Compte-rendu réunion AG conseil de quartier centre-bourg du 05/05/2025

(En bleu les réponses des élus et en vert les suggestions ou propositions du conseil de quartier centre-bourg.)

Un ordre du jour avait été pré-établis :

- Accueil des participants
- tour de table et présentation des personnes volontaires pour constituer un bureau.
- Nomination du bureau.
- Mise en place.
- Questions diverses et problématiques du quartier.
- Accueil et échanges avec les élus.
- Fin de réunion et verre citoyen.

* Début de réunion 18H35.

- Tour de table des participants et présentation de chacun. (18 personnes présentes et 6 excusées.)
- Présentation des volontaires pour constituer un nouveau bureau :

Mme SMITH Marie-Caroline (Coprésidente)
M. ALAZET Jean-Marc (Coprésident)
Mme BUSSONNET Amélie (Membre du bureau)
Mme FONTOVA, Anne (Membre du bureau)

Aucun autre volontaire ne se manifeste, la décision est soumise et acceptée par la majorité des présents.

Une réunion des 4 membres se fera ultérieurement pour mise en place du fonctionnement et des canaux de communication, ainsi qu'une entrevue avec Mme VOISIN (élue en charge des conseils de quartier.).

Une fiche de présence a été distribuée afin de recueillir les coordonnées des participants et ainsi pouvoir diffuser l'information.

- Questions diverses et problématiques du quartier.

- L'attention du conseil de quartier a été attiré sur un possible « point de deal » impasse des cyprès. Le riverain relate une situation verbale pouvant être tendue.
(L'information est transmise aux élus présents en fin de réunion qui indiquent que les faits de ce type sont systématiquement « remontés » à la police municipale et à la gendarmerie par les services municipaux.)

- Un riverain indique les nuisances que provoque la fête foraine en centre ville, tant en terme de circulation ou d'accès au domicile (blocage de la rue de la poste ,...) qu'en terme de relation «tendues» avec les forains.
(L'information est transmise aux élus présents en fin de réunion qui indiquent que l'implantation des forains se fait avec des mangées de plus en plus gros mais que le comité des fêtes gère la fête foraine. Cette dernière drainant beaucoup de monde, créant certes des petits soucis logistiques mais reste malgré tout un moment fort dans la vie de la commune.)

- les riverains de la rue du huit mai souligne les difficultés actuelles de stationnement devant leurs propres garages. Des croix en peinture blanche matérialisaient l'entrée du garage et l'accès à ce dernier. Depuis peu, un marquage supplémentaire en peinture jaune est venu matérialiser l'interdiction de stationner . La police municipale aurait procédé à une verbalisation des véhicules des propriétaires devant leurs habitations. Certes le stationnement est de fait interdit ; mais

uniquement afin de permettre l'accès aux garages concernés. A partir du moment ou c'est le propriétaire qui se stationne pour décharger ou parce que le garage est momentanément encombré, il apparaît que la verbalisation doit être faite avec discernement.

(même s'il faut préciser qu'afin de ne pas « privatiser » ces emplacements, qui ne sont qu'un droit de passage, le stationnement permanent n'y étant pas autorisé, le conseil de quartier propose que soit étudiée la mise en place d'un badge stationnement résident - sur le principe du badge de la déchetterie- indiquant le numéro de l'habitation concernée. Cela évitera les tensions et les requêtes auprès des élus. (Nous avons pris contact avec la police municipale, et certes des avertissements ont été donnés mais à priori aucune verbalisation -par la Police Municipale- n'a eu lieu.)). La pose, sur la porte du garage, d'une plaque d'immatriculation identique à celle du véhicule du propriétaire, pourrait également faciliter l'identification. (Au besoin, le sujet pourra être abordé avec le nouveau responsable PM. Voir NB in fine)..

– les riverains de la rue des écoles, mais aussi d'autres rues du centre-ville comme la rue de la gare ou la rue de la poste, indiquent les problèmes de circulation, notamment de vitesses excessives. L'implantation de «dos d'âne» serait une solution. La circulation des cycles et des piétons a également été abordée.
(L'information est transmise aux élus présents en fin de réunion qui indiquent que le principe des cassis, dos d'âne ou cousin berlinois, selon les types et appellations, sont souvent une demande mais à cause du bruit, les retraits sont également fréquents. (M. SEVERAC souligne que le conseil d'état vient de statuer sur le faits que les «brises-vitesses» non conformes en France, ne seraient pas enlevés ou détruits.)).
(le conseil de quartier propose d'envisager la possibilité d'une zone partagée en centre ville. Concernant la mise en place de pistes cyclables en contre sens, certaines rues ne s'y prêtent pas et par endroit cela est considérablement dangereux.).

- Arrivée des représentants de la municipalité :

Les questions qui avaient été posées en amont de la réunion ont reçu une réponse écrite jointe au présent envoi. (maisons chemin Bellevue, travaux, constructions, logements sociaux, rondes de police municipale et gendarmerie nationale, travaux bassin de rétention, rénovation avenue de la gare et piste cyclable.)

Concernant les liaisons REV 8 et REV9 : une nouvelle société a été mandaté par les donneurs d'ordres. Cette société a revu les dimensions des pistes ouvrant de nouvelles discussions sur les prochaines étapes du projet. Des communications seront effectuées au fur et à mesure. Mais la liaison vers la gare de Colomiers ainsi que vers Plaisance du Touch sont une volonté de la municipalité.

Dans le même thème, la liaison transport en commun vers Colomiers et sa gare, la prolongation du Lineo jusqu'à FONSORBES sont en cours de proposition et de négociation avec Tisseo. La fréquentation de la ligne pour la prolonger est un des critères de réflexion (même s'il en existe d'autres) , la mairie informera des avancées dans ce projet.

* Fin de réunion et verre citoyen 19H45

– NB : Communication du nouveau responsable de la Police Municipale :
Ce dernier envisage une réunion pour se présenter aux présidents (tes) des conseils de quartier le 27 mai fin d'après-midi, en présence de Mme le Maire.
Le conseil de quartier centre-bourg sera représenté par des membres du bureau.

Le bureau du conseil
de quartier Centre-Bourg